

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1207

présenté par

M. Dufau, M. Barusseau, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Baumel, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 18, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport portant sur l'application de l'article 40 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024.

Ce rapport dresse également un état des lieux de la prise en charge des actes relatifs à la santé menstruelle et la dysménorrhée. Il analyse l'opportunité de prendre en compte la rééducation pelvienne et abdominale pour les femmes atteintes d'endométriose ou d'adénomyose dans les cotations des actes de kinésithérapie. La Haute autorité de santé est consultée pour la production du rapport précité.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à demander au Gouvernement de remettre un rapport au Parlement sur l'opportunité d'une prise en charge de la rééducation pelvienne et abdominale pour les femmes atteintes d'endométriose ou d'adénomyose.

Alors qu'une femme sur dix est touchée par l'endométriose, cette question reste invisibilisée en France.

Liée à des symptômes qui peuvent être invalidants, avec des douleurs parfois intenses, l'endométriose a un impact important sur la qualité de vie de nombreuses femmes, malgré l'existence de solutions.

La kinésithérapie, bien qu'elle ne traite pas les lésions endométriales, montre un bénéfice pour diminuer les symptômes liés à l'endométriose et leurs conséquences.

Contraints par les règles de recevabilité financière, nous proposons donc la remise d'un rapport au Parlement qui explore la pertinence d'une telle prise en charge, afin d'ouvrir la voie à un véritable changement dans la vie des personnes qui souffrent de dysménorrhée.